



LA LIGUE DES ANIMAUX  
Association Loi 1901  
Ldda.contact@gmail.com  
48 rue de la mairie 60270 Gouvieux  
Intervenant Elena Lacroix-Jaeggy  
Consultante

## ***Assemblée Nationale***

Audition sur la corrida à la demande de Monsieur le Député Aymeric CARON

Le 7 novembre 2022

## **LA CORRIDA**

### **Du culte de la mort aux fêtes taurines**

\*\*\*\*\*

#### **ECONOMIES SECTORIELLES DE LA TAUROMACHIE**

Propositions pour une réorientation des flux

## LES ACTEURS DE LA FILIERE TAUROMACHIE

Interlocuteurs de l'activité tauromachique

ONCT – Office national des cultures taurines

Chambres d'Agriculture

Syndicat mixte Camargue gardoise

CCI – Chambre de Commerce et de l'Industrie, Gard

Chambre des Métiers, Gard

### Economie sectorielle et sources de financement

*La corrida "appartient à une économie de la culture plutôt qu'à celle des loisirs"*  
*Pierre Traimont*

#### 1. Acteurs institutionnels

UVTF Union des villes taurines de France

Un flux d'une quarantaine de communes évalué à plus de 200 millions d'euros pour 150 spectacles pendant la saison, de mars à octobre avec des retombées en termes d'image et d'activité locale

Les concessions des arènes, solution mise en œuvre pour réduire les risques financiers des communes face à la désaffection croissante des publics

#### 2. Agriculture et Elevage Chambres d'Agriculture

Association des éleveurs français de taureaux de race espagnole sur deux regroupements territoriaux :

- Crau, Camargue, Alpilles
- Landes, Pyrénées Atlantiques, Gers

10 000 têtes de race brave destinée à la corrida

18 000 têtes de race Camargue, courses camarguaises

#### 3. Financements européens

Agriculture et élevage PAC

Chaque année l'Union européenne verse au titre de la PAC près de 200 millions d'euros pour la tauromachie via des subventions publiques fléchées sur les exploitations agricoles, où sont élevés des taureaux de combat, race *brave*. C'est dans le cadre de la politique agricole commune – PAC – de l'UE, lancée en 1962, que les éleveurs peuvent prétendre à ces aides.

Les financements européens affectés à l'élevage de taureaux de combat sont inclus jusqu'à ce jour dans l'enveloppe globale destinée à soutenir les éleveurs sans faire la distinction de l'orientation du marché, c'est-à-dire, la finalité en soi, alimentation, divertissement (Camarguais) ou corrida.

Cette particularité des textes de l'UE laisse, par conséquent, la brèche ouverte à la poursuite d'une production animale dont la vocation lui échappe.

Le seul recours, selon Eurogroup for Animals, pour cesser de financer cette production serait l'adoption d'un texte faisant du bien-être animal une compétence officielle de l'Union ce qui ouvrirait la voie à une interdiction de l'élevage de taureaux destinés à la corrida, approximativement 10 000 têtes en France en 2022 et 1 000 exploitations agricoles réparties sur l'Europe, France, Espagne.

Le déficit induit par la réduction de la production à l'élevage pour le combat doit faire l'objet d'une étude spécifique afin de déterminer les activités et productions agricoles susceptibles de se substituer à cette production pouvant assurer un revenu compensatoire. C'est-à-dire, évaluer le rendement à l'hectare afin de trouver des cultures agricoles assurant le maintien des revenus actuels.

4. Typologie du marché : instabilité et précarité reposant sur un triptyque - taureaux, toréadors, public.
5. Organismes et « impresarios » des spectacles taurins. Concessions accordées par les municipalités au secteur privé pour l'organisation des corridas.

A titre d'exemple la ville de Nîmes assure par la voie d'une régie municipale la gestion des arènes et le budget tauromachique oscille entre 19 millions et 27 millions, pour une moyenne de 18 spectacles par an.

En 1993, cette activité a dégagé pour la ville un bénéfice net de 4,5 millions et, depuis cette date le CA est en constant déclin alors qu'il y a 7 ans la seule feria de Pentecôte - qui attire plus de 400.000 personnes -, comptabilisait 10 millions de dépenses hors taxes pour le plateau, achat des taureaux et venue des toreros, générant un chiffre d'affaires de 18 millions et un bénéfice de l'ordre de 5 millions.

6. Retombées pécuniaires annexes aux activités festives :  
Filières de la restauration, de l'hôtellerie, du transport et du tourisme

## AXES DE TRAVAIL POUR UNE TRANSITION ECONOMIQUE SECTORIELLE

### HYPOTHESE 1

*Abolition de la corrida et de toute activité y liée, complémentaire ou subsidiaire*

L'Association La Ligue des Animaux estime que, compte tenu de la composition de l'Assemblée Nationale de la mandature en cours, une abolition immédiate, totale et définitive de la dite tradition régionale « corrida » se heurtera à une opposition vigoureuse des acteurs de la filière aussi bien pour des raisons dites « traditionnelles » et d'identité régionale que pour des motifs liés à l'impact sur les segments économiques directement concernés par l'activité.

Outre les positions politiques tranchées des groupes à l'Assemblée nationale, souvent plus soucieuses de clientélisme politique que de condition animale, bien être et déontologie qui entourent leur emploi, que ce soit pour le divertissement, le travail, ou le sport.

Peu importe le bienfondé éthique des opposants à cette pratique, l'adhésion et encouragements moraux et financiers accordés à cette filière ont une résonance politique régionale majeure et risquent d'être la source de conflits de principe et d'intérêts sectoriels.

La cessation d'activité définitive limiterait l'élevage de taureaux race brave à une seule vocation alimentaire éventuelle, à supposer qu'elle soit poursuivie. En effet l'élevage de taureaux de combat, leur préparation, l'utilisation de chevaux en fin de carrière, les retombées des multiples manifestations et les secteurs annexes aux festivités taurines – restauration, hôtellerie, transport et petit commerce y afférant – génèrent un CA annuel approximatif de 40 millions d'euros.

### **Construire une transition - mutation**

Il convient donc de trouver une passerelle ou voie intermédiaire qui ouvrira la porte, en France, au passage des comportements singulièrement agressifs et douloureux envers les animaux à une solution ludique qui permettrait, d'une part, de préserver ce contact direct avec l'animal sans pour autant lui infliger des sévices, intolérables et inacceptables pour notre époque et, d'autre part, maintenir les activités sectorielles y liées avec des ajustements spécifiques – diminution des naissances pour les éleveurs, organisation et pérennisation des manifestations substitutives gérant les **nouvelles fêtes taurines**.

## **HYPOTHESE 2**

*Abolition de la corrida in se qui sera remplacée par des fêtes taurines renouvelées permettant de maintenir l'intérêt pour l'ensemble des évènements liés aux anciennes pratiques dans un contexte évolutif, adapté aux attentes des publics contemporains.*

La préservation, en tant que pôle économique, de l'activité taurine ainsi que les filières y rattachées, dans un contexte de mutation de l'activité elle-même excluant toutes les sévices et la mise à mort des taureaux.

Cette option donnerait la possibilité, aux différents acteurs de la filière, de maintenir le volume d'affaires directement liées aux manifestations taurines hormis l'élevage de taureaux de combat proprement dit, à la seule réserve de préserver un cheptel en tant que conservatoire génétique de la race brave.

La diversification agricole substitutive sur les régions d'élevage taurin impactées devrait être examinée sur la base du niveau de rémunération et le rendement à l'hectare de l'élevage de taureaux de corrida.

Le déclin du secteur constaté par la baisse du nombre de corridas – une centaine par année actuellement, illustre la désaffection croissante du public dit d'aficionados. Ce bilan inclut les 6 villes françaises avec des tribunes classées 1<sup>ère</sup> catégorie.

Au déclin présentiel s'ajoute l'augmentation des billets d'entrée (plus de 100 € les meilleures places) qui ne compense pas la diminution des sponsors et de la clientèle *entreprises*, réticents à afficher leur enseigne dans un contexte moral et sociétal de plus en plus hostile aux pratiques violentes exercées sur les animaux, fût-ce sous motif de « tradition ».

Le maintien de la TVA à un taux de 20% est un facteur supplémentaire de réticence des publics intéressés par le spectacle taurin.

## **PRECONISATIONS**

Entreprendre le dialogue avec tous les représentants de la filière sous la forme d'Assises de la tauromachie afin d'élaborer, à chaque niveau, local, départemental, régional, la solution adéquate substitutive afin de maintenir une vitalité des territoires sans être dépendants exclusivement des retombées financières. L'ensemble des activités liées à l'élevage de taureaux - hors alimentation – et leur emploi doit faire l'objet d'une approche sociétale ludique compatible avec l'éthique animale. Pour mémoire, les retombées de la ville de Nîmes s'élevaient à 128.5 millions d'euros en 1995.

Inclure dans ce dialogue interprofessionnel la préservation des domaines et milieux naturels à vocation d'élevage, les villes engagées étant souvent dans le milieu rural.